



DÉMAGOGIE DE LA CHAMBRE PATRONALE DE LA CHIMIE

IDCC
(0044)

BRANCHE CHIMIE

« Oui c'est bien de la démagogie Politique par laquelle on flatte les masses pour gagner et exploiter leur adhésion ».

Si on écoute les patrons, ce n'est JAMAIS le bon moment pour augmenter les salaires. Même quand les signaux sont verts. En mai 1968, par exemple, les syndicats patronaux criaient à la catastrophe alors que le mouvement de grève avait réussi à arracher des hausses de salaires... Résultat: l'économie française ne s'est pas écroulée. Cette hausse a même stimulé l'économie et l'emploi.

La première des revendications est bien une augmentation des salaires sans baisse des cotisations. France chimie devrait proposer en priorité une réelle politique salariale qui répond aux besoins des travailleurs. France Chimie convoque les Organisations Syndicales pour un groupe technique paritaire sur la structure salariale.

C'est pas un premier essai de France Chimie, en février 2018 s'était tenue la première séance de négociation de la structure salariale.

À cette date les Organisations Syndicales de la branche FNIC-CGT, CFE-CGC et FO ont rappelé leurs revendications d'intégrer dans la structure du salaire minimum hiérarchique, le salaire minimum de branche ainsi que les primes conventionnelles calculées à partir du coefficient et de la valeur de point, soit la prime d'ancienneté et les primes liées aux postes et conditions de travail.

À l'époque, la Chambre Patronale a bloqué le dialogue en refusant d'entrer dans cette négociation. Par contre, elle a proposé de mettre en place une Rémunération Annuelle Minimale Garantie (RMAG) pour les salariés qui ne tiendraient compte que des primes liées au rythme de travail, en parallèle d'une RMAG pour les autres salariés.

Pourquoi France Chimie ré-ouvre-t-elle une négociation sur la structure salariale ? Parce que la FNIC-CGT a demandé une négociation sur la structure salariale soutenue par les autres Organisations Syndicales à laquelle France Chimie avait répondu favorablement simplement pour faire plaisir aux partenaires sociaux d'accompagnement, car sans rapport de force ni obligation de négocier la Chambre Patronale jouait sur du velours. Aujourd'hui, depuis la décision du conseil d'État du 7 octobre

2021, la donne a changé. En effet, les textes ouvrent le droit d'incorporer des primes au Salaire Minimum Hiérarchique de branche ce que refusait le gouvernement. Soyons clair, cette décision ne change pas la face du monde car elle n'impose pas d'inclure les primes au SMH, elle offre la possibilité de le négocier en branche. Sur une échelle à dix barreaux nous avons posé un pied sur le premier et l'autre est resté au sol. Un constat a été fait par France Chimie sur la structure salariale, 2% de travailleurs soit plus de 4 000 salariés sont dans des coefficients de 130 à 150. La Chambre Patronale considère que la classification avenant 1 n'est plus adaptée. La Chambre Patronale se retranche derrière les chiffres de la DARES, organisme d'État qui montre que les rémunérations moyennes de la branche sont supérieures aux autres branches. Ne nous trompons pas c'est une moyenne primes incluses, un grand nombre de travailleurs, un sur deux, est en dessous des 2 000 € qui est le seuil déclenchant prévu par le gouvernement d'aide des bas salaires pour lutter contre l'inflation. L'Organisation Syndicale catégorielle par ses propos montre qu'elle n'est plus du tout sur la revendication commune intersyndicales de 2018. Seuls les gros coefficients (ses adhérents) préoccupent les membres de cette délégation.

France Chimie a entamé la réunion en disant " ca va être difficile de s'entendre " Cela prouve une fois de plus que la chambre patronale ne compte pas faire évoluer la structure salariale plus favorable pour les travailleurs. La grille fédérale sera difficilement applicable sans moyens, sans volonté des patrons. Une prochaine réunion sur le sujet sera programmée dans le premier trimestre 2022.

Le rapport de force devient nécessaire si on veut une réelle évolution de la rémunération des travailleurs de la chimie.

Le 19 NOVEMBRE l'appel de la FNIC-CGT doit être une action forte afin de faire plier France Chimie.